



Ce document présente les quelques règles applicables lors de la Technolan. Cette charte a pour but de faciliter le déroulement des évènements. Elle est considérée comme acceptée dans son intégralité et sans réserve dès l'inscription effectuée.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la présente charte sans préavis.

### **1. Organisation générale :**

- La réservation des places se fera uniquement en ligne sur le site de la Technolan ([www.technolan.org](http://www.technolan.org)). Les inscriptions sur place seront cependant possibles le samedi dans la limite des places disponibles (les joueurs ayant réservé demeurant prioritaires).
- Désormais il est possible de prépayer sa place ou de payer sur place. La procédure d'inscription est décrite dans le document intitulé « Inscription : Mode d'emploi & conditions » disponible sur [www.technolan.org/docs/inscription.pdf](http://www.technolan.org/docs/inscription.pdf), merci de vous y reporter.

### **2. Comportement :**

- Les organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenus responsables des dommages corporels et matériels susceptibles de survenir lors de la Technolan. La participation à la manifestation se fait par conséquent aux risques et périls de chacun.
- Le respect mutuel et la bonne humeur sont attendus de tous les participants. Les remarques injurieuses, ainsi que tout acte raciste, antisémite ou assimilé entraîneront une sanction telle que spécifiée plus bas.
- L'état physique (fatigue, faim,...) est laissé à l'appréciation de chacun. Les organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenus responsables d'un quelconque problème de santé. Un coin repos sera néanmoins à la disposition des joueurs souhaitant se reposer.
- Toute dégradation ou vol (à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux) entraînera une sanction telle que spécifiée plus bas. Le matériel utilisé lors des lancers est coûteux et fragile, merci de faire attention aux switches posés au sol, ainsi qu'aux câbles et fibres optiques qui y sont connectés.
- Le parking est mis à la disposition des joueurs. Il n'est toutefois pas surveillé. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables de quelconques vols ou dégradations.
- La consommation d'alcools forts et de produits stupéfiants est interdite pendant toute la durée de la manifestation. Les contrevenants à cette clause s'exposent à une sanction telle que spécifiée plus bas.
- Les repas restent à la charge des participants. Il sera toutefois mis à leur disposition un réfrigérateur ainsi qu'un four à micro-ondes et un four traditionnel. Dans le cas où un barbecue est organisé, du charbon de bois est mis à disposition mais la Technolan ne fournit pas la nourriture.
- Il est demandé aux participants de ne pas utiliser la vaisselle de la salle et d'apporter –par conséquent- leurs éventuels couverts, assiettes....
- Le local mis à disposition par les organisateurs est propre et en bon état. Il est demandé aux participants de respecter la propreté des lieux en particulier des toilettes et de la cuisine. Le nettoyage à la fin de la manifestation reste à la charge des organisateurs.
- La salle des fêtes de Cottenchy est un espace non fumeur. Il est par conséquent strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux (toilettes y compris). Des cendriers seront mis à la disposition des joueurs à l'extérieur de la salle, les fumeurs sont priés d'y déposer leurs mégots.

- Le placement des joueurs sera effectué à l'arrivée par les organisateurs. Les équipes seront regroupées dans la mesure du possible si elles se déclarent comme telles lors de leur inscription ou dans l'édition en ligne de leur profil. Il sera également indiqué aux participants les branchements électriques et réseau sur lesquels ils doivent se raccorder.
- Un joueur quittant définitivement la manifestation sans avoir réglé ses frais de participation se verra banni des événements futurs.
- Les sanctions applicables sont soumises à l'appréciation des organisateurs, pouvant aller – suivant la gravité des faits - d'une exclusion sans remboursement à une plainte formelle auprès de la Police ou de la Gendarmerie.

### **3. Matériel et logiciel :**

- Les organisateurs s'engagent à fournir l'infrastructure réseau. Il est demandé aux participants d'apporter leur machine de jeu, une multiprise (triplettes interdites) et un câble réseau RJ45 10/100 (5 à 10 mètres minimum).
- Les organisateurs ne sont en aucun cas présents dans le but de faire de la maintenance informatique. Il est demandé aux participants d'arriver avec une machine en état de fonctionnement, notamment au niveau du réseau.  
Notre tutorial de configuration réseau est disponible sur : [http://www.technolan.org/docs/tutorial\\_res.pdf](http://www.technolan.org/docs/tutorial_res.pdf)
- **Seuls les casques seront tolérés**, les enceintes et autres systèmes de sonorisation étant proscrits.
- Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de présence de logiciels malveillants sur le réseau (virus ou spywares).
- Les participants se doivent de posséder une machine à jour : système d'exploitation et antivirus.
- Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas d'une quelconque dégradation de la qualité du réseau ou des éventuelles coupures de courant et des dommages (matériels et/ou logiciels) qui pourraient en découler.
- Les organisateurs ne sont en aucun cas responsables du contenu informatique des machines des participants.

### **4. Jeux, tournois et serveurs :**

- Deux tournois seront organisés : CounterStrike 1.6 et TrackMania Nations. Merci de consulter le règlement spécifique aux tournois.
- Les participants sont vivement invités à se rendre à la manifestation munis des derniers patches disponibles.
- Toute tentative de tricherie, par quelque moyen que ce soit, sera sanctionnée par l'exclusion immédiate du joueur fautif (et de son équipe) des tournois en cours.
- Des serveurs dédiés, libres d'accès, seront à la disposition des joueurs en dehors des tournois.
- Il est demandé aux participants de respecter les serveurs mis en place. Toute tentative d'intrusion ou de destruction de données entraînera une sanction telle que spécifiée dans la rubrique 2.

---

Des informations complémentaires pourront être demandées par mail aux organisateurs : [contact\[at\]technolan.org](mailto:contact@technolan.org) ou via la rubrique contact du site Internet ([www.technolan.org](http://www.technolan.org)).

*Les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N°78-17, relative à l'informatique, à ux fichiers et aux libertés, du 6 janvier 1978.*